

Consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Document d'accompagnement

Équiterre encourage tous les résident-e-s du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à participer à la [consultation publique](#) sur la modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Vous trouverez ci-bas un guide pour vous aider à remplir le questionnaire. Les réponses sont fournies à titre indicatif, n'hésitez pas à les adapter en fonction de vos idées !

Lien vers le [questionnaire en ligne](#) de la consultation.

1. Êtes-vous d'accord avec la mesure proposée de réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés ?

Explication de la question : la CMM souhaite que le gouvernement du Québec adopte un règlement pour réduire l'utilisation de contenants, emballages et imprimés et qu'il interdise certains matériaux.

Suggestion de réponse :

- Tout à fait d'accord

La réduction à la source devrait être la priorité d'action de toutes les municipalités. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

2. Êtes-vous d'accord avec la mesure proposée de hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés ?

Explication de la question : la CMM propose d'augmenter les tarifs des emballages difficilement ou non recyclables, afin de décourager leur mise en marché par les entreprises.

Suggestion de réponse :

- Tout à fait d'accord

Je suis d'accord avec le principe du pollueur-payeur. La hausse pourrait servir à financer l'éducation sur l'environnement et la gestion des matières résiduelles, ainsi que les initiatives visant la réduction des contenants, emballages et imprimés.

3. Êtes-vous d'accord avec la mesure proposée de réduire l'utilisation du plastique ?

Explication de la question : la CMM a adhéré au Conseil national zéro déchet et souhaite contribuer aux travaux d'élaboration, de liaison et d'harmonisation entre l'industrie, Recyc-Québec et le gouvernement du Canada afin de déployer rapidement une stratégie canadienne de réduction des plastiques.

Suggestion de réponse :

- Tout à fait d'accord

Je crois que la mesure devrait cibler tous les objets à usage unique, en priorisant ceux avec la pire empreinte environnementale. Les sacs et les emballages de plastique sont un véritable fléau environnemental. Idéalement, il faudrait en bannir l'usage.

4. Êtes-vous d'accord avec la mesure proposée de moderniser la consigne ?

Explication de la question : La collecte sélective (bac de récupération) et la consigne ont été mis en place durant les années 1980, mais n'ont pas été ajustés depuis. La CMM propose de revoir ces systèmes pour faciliter le choix des citoyens, réduire les quantités de matières gérées par les programmes municipaux et améliorer les taux de recyclage.

La gestion de certains contenants consignés appartient au secteur privé alors que d'autres types de contenants sont régis par différentes ententes publiques. La consigne s'applique aussi différemment selon le contenu (boissons gazeuses, boissons énergétiques, jus) et pas en fonction du type de contenant. Par exemple, les bouteilles de boisson gazeuse en plastique sont consignées, alors que les bouteilles de même format remplies de jus de fruit ne le sont pas. La consigne sur les contenants en verre est aussi très peu uniforme.

Un élargissement de la consigne à d'autres contenants permet de diminuer les quantités de matières acheminées dans les centres de tri. Ceci améliore la qualité des

autres matières issues des centres de tri. Le verre récupéré par consigne, non mélangé avec d'autres matières, est plus facilement recyclable en contenants de verre, évitant ainsi de puiser de nouvelles ressources naturelles.

La CMM souhaite revoir quels contenants sont assujettis à la consigne, réviser les montants de la consigne, réformer les modes de gestion et revoir les matières acceptées dans la collecte sélective.

Suggestion de réponse :

● Tout à fait d'accord

La consigne doit être élargie aux contenants en verre comme les bouteilles de vin et de plastique. Je suis d'accord pour augmenter la valeur de la consigne et uniformiser les types de contenants acceptés.

5. Êtes-vous d'accord avec la mesure proposée de contrôler les matières sortant des centres de tri ?

Explication de la question : la CMM souhaite un meilleur contrôle de la qualité des matières qui sortent des centres de tri. Une matière de mauvaise qualité trouve moins d'acheteurs et doit être vendue à un prix inférieur ou à perte.

Suggestion de réponse :

● Tout à fait d'accord

Un contrôle de qualité assurerait de meilleurs débouchés pour les matières qui sortent des centres de tri. Il faut aussi pouvoir les retracer et s'assurer qu'elles soient réellement recyclées. On doit aussi prioriser un recyclage à l'échelle locale.

6. Êtes-vous d'accord avec la mesure proposée d'intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ?

Explication de la question : Selon la CMM, la promotion des services de récupération des matières recyclables doit être faite en continu afin de maintenir l'intérêt de la population. La crise du recyclage et la couverture médiatique qui s'en est suivie a provoqué une perte de confiance des citoyens envers la collecte et le recyclage des matières récupérées. La CMM souhaite que le gouvernement du Québec, ainsi qu'Éco Entreprises Québec (le regroupement des entreprises québécoises qui produisent des contenants, emballages et imprimés destinés au recyclage et qui financent la collecte sélective) intensifient les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès

de la population afin de maintenir son intérêt à participer aux programmes mis en place et de détourner un maximum de résidus de l'élimination.

Suggestion de réponse :

- Tout à fait d'accord

Il faut concentrer le travail de sensibilisation sur la réduction à la source. Les municipalités de la CMM pourraient mettre en commun leurs efforts pour atteindre de meilleurs résultats.